

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ ET LES INFORMATIONS QU'IL CONTIENT SONT SOUMIS À DES RESTRICTIONS ET NE PEUVENT ÊTRE PUBLIÉS, DIFFUSÉS OU DISTRIBUÉS, EN TOUT OU PARTIE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION (Y COMPRIS L'AUSTRALIE, LE CANADA, LE JAPON OU L'AFRIQUE DU SUD) OÙ UNE TELLE PUBLICATION, DIFFUSION OU DISTRIBUTION CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES LOIS OU RÉGLEMENTATIONS APPLICABLES DE LADITE JURIDICTION. VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AUX AVERTISSEMENTS IMPORTANTS FIGURANT À LA FIN DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ.

Capital B annonce le lancement d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels majeurs, pour un montant cible de 50 M€, pour accélérer sa stratégie de Bitcoin Treasury Company

- Cantor Fitzgerald Europe intervient en qualité de Coordinateur Global (« Global Coordinator »)
- TP ICAP Europe SA intervient en qualité de Co-Teneur de Livre (« Joint Bookrunner »)
- La Société cible une levée de 50 M€, pour laquelle elle a reçu de fortes indications d'intérêt de la part d'investisseurs institutionnels mondiaux

Puteaux, le 15 septembre 2025 : Capital B (The Blockchain Group, code ISIN : FR0011053636, code mnémonique : ALCPB) (la « Société »), société dont les titres sont admis à la négociation sur Euronext Growth Paris, première Bitcoin Treasury Company en Europe, détenant des filiales spécialisées dans le conseil et le développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées, annonce le lancement d'une augmentation de capital pour un montant cible de 50 M€ auprès d'investisseurs institutionnels majeurs (le « Placement Privé »), à travers un processus de placement accéléré par construction du livre d'ordres (« Accelerated Bookbuilding »). La Société renforce ainsi sa stratégie d'accumulation de Bitcoin, tout en poursuivant le développement des activités opérationnelles de ses filiales. Une présentation expliquant la stratégie de Bitcoin Treasury Company de la Société, focalisée sur l'augmentation du nombre de bitcoin par action sur une base totalement diluée dans le temps, est disponible sur son site internet : <https://cptlb.com/about/who-we-are/>

« Capital B a suscité un vif intérêt de la part d'investisseurs institutionnels mondiaux pour participer à cette levée de fonds. Ces derniers incluent à la fois des acteurs de la finance traditionnelle et des investisseurs natifs du Bitcoin, parmi lesquels des participants stratégiques notables tels que Blockchain.com ainsi que des investisseurs existants tels que TOBAM, démontrant un fort soutien pour la Société et sa stratégie de Bitcoin Treasury Company, pionnière en Europe », a déclaré Alexandre Laizet, membre du Conseil d'Administration et Directeur de la Stratégie Bitcoin chez Capital B.

Contexte et objectifs du Placement Privé

Le produit du Placement Privé sera principalement utilisé afin de renforcer le bilan de Capital B par l'accumulation de bitcoin en tant qu'actif de réserve de long terme. Cette augmentation de capital constitue une étape clé dans l'institutionnalisation de la stratégie de Bitcoin Treasury Company de la Société, focalisée sur l'augmentation du nombre de bitcoin par action sur une base totalement diluée dans le temps.

Modalités du Placement Privé

Le lancement du Placement Privé a été décidé ce jour par le Directeur Général de la Société (le « Directeur Général »), en vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par le Conseil d'administration de la Société (le « Conseil d'administration ») en date du 15 septembre 2025.

Le Conseil d'administration a agi dans le cadre de la délégation de compétence qui lui a été conférée au titre de la 12^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société réunie le 10 juin 2025 (la « Résolution de l'Assemblée Générale »).

Les Actions Nouvelles seront offertes uniquement : (A) dans l'Union européenne, à des « investisseurs qualifiés » au sens de l'article 2, point (e), du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »), et conformément à l'article 1, paragraphe 4(a), dudit Règlement; (B) aux États-Unis, à un nombre limité de « Qualified Institutional Buyers » au sens et conformément à la Rule 144A du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») et/ou à des investisseurs institutionnels « accrédités » au sens de la Rule 501(a)(1), (2), (3), (7), (8), (9), (12) ou (13) du Regulation D pris en application du Securities Act, conformément à une exemption aux obligations d'enregistrement prévue par la Section 4(a)(2) du Securities Act; et (C) en dehors de l'Union européenne et des États-Unis (y compris au Royaume-Uni), à des investisseurs institutionnels. En dehors des États-Unis, le Placement Privé est structuré conformément à, et sur le fondement de, la Regulation S du Securities Act. La Société n'a pas mis en place de programme « ADR » (American Depositary Receipts) et seules des actions ordinaires de la Société seront livrées.

Le Placement Privé sera réalisé selon une procédure de construction accélérée du livre d'ordres auprès d'investisseurs institutionnels, sur la base d'une fourchette de prix. Le prix définitif de souscription des Actions Nouvelles sera déterminé à la clôture du livre d'ordres, en tenant compte des ordres reçus et des conditions de marché en vigueur.

La Société publiera un communiqué de presse dès que les conditions définitives du Placement Privé auront été arrêtées.

La Société sollicitera l'admission des actions nouvelles à la négociation sur Euronext Growth à l'issue du Placement Privé.

Le Placement Privé et l'admission des actions nouvelles sur Euronext Growth Paris ne donneront pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Intermédiaires financiers

Cantor Fitzgerald Europe interviendra en qualité de Coordinateur Global (« Global Coordinator ») et TP ICAP Europe SA, en qualité de Co-Teneur de Livre (« Joint Bookrunner »). Ensemble, ils interviendront en qualité de Co-Coordinateurs (les « Coordinateurs ») du Placement Privé, conformément au contrat de placement conclu entre la Société et les Coordinateurs (le « Contrat de Placement ») en date du 15 septembre 2025. Le Contrat de Placement sera conclu sur la base d'une obligation de moyens (« best efforts »), et les Coordinateurs ne garantissent pas le règlement-livraison des actions émises à la clôture du Placement Privé.

Calendrier indicatif

15 Septembre 2025	Décision du Conseil d'administration arrêtant le principe du Placement Privé et déléguant au Directeur Général les pouvoirs nécessaires à sa mise en œuvre.
15 Septembre 2025	Décision du Directeur Général fixant les conditions définitives du Placement Privé. Lancement du Placement Privé.
16 Septembre 2025	Publication attendue du communiqué annonçant les conditions définitives du Placement Privé.
18 Septembre 2025	Clôture prévue du Placement Privé et règlement-livraison des actions nouvelles - Début des négociations des actions nouvelles sur Euronext Growth Paris.

Facteurs de risques

La Société rappelle que les facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité sont détaillés dans son rapport financier annuel 2024, lequel est disponible sans frais sur le site internet de la Société (<https://www.cptlb.com>).

En particulier, la Société porte à la connaissance des investisseurs que la mise en place d'une stratégie de Bitcoin Treasury Company expose la Société à plusieurs risques, incluant :

- Volatilité extrême du cours du Bitcoin : Le prix du Bitcoin est sujet à de fortes fluctuations, pouvant entraîner une dépréciation rapide et significative du Bitcoin détenu par la Société.
- Risque de liquidité : Contrairement aux actifs traditionnels, la liquidité du Bitcoin peut être affectée par des variations de marché soudaines, des restrictions réglementaires ou des dysfonctionnements des plateformes d'échange, rendant plus difficile la conversion du Bitcoin en monnaie fiduciaire si nécessaire.
- Risques réglementaires et fiscaux : Le cadre réglementaire, juridique et fiscal applicable aux actifs numériques, y compris le Bitcoin, évolue rapidement, fait l'objet de changements fréquents et imprévisibles et diffère d'une juridiction à l'autre. Des modifications législatives ou des décisions des autorités judiciaires et/ou réglementaires pourraient avoir un impact défavorable sur la détention, la cession et l'utilisation de Bitcoin par la Société, ainsi que sur sa valorisation et sa liquidité. De tels développements pourraient, à leur tour, affecter de manière significative et défavorable les activités, la situation financière et le cours de bourse des titres cotés de la Société.
- Risques opérationnels et de cybersécurité : La détention de Bitcoin nécessite la mise en place de mesures de sécurité strictes (portefeuilles numériques sécurisés, clés privées, protocoles de stockage à froid). Toute faille de sécurité, perte d'accès aux clés privées ou attaque informatique pourrait entraîner une perte totale ou partielle du Bitcoin.

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

* * *

A propos de Capital B (ALCPB)

Capital B est une Bitcoin Treasury Company cotée sur Euronext Growth Paris, spécialisée dans le conseil et développement en Data Intelligence, IA et technologies décentralisées.

EURONEXT Growth Paris
Code Mnémotique : ALCPB
ISIN : FR0011053636
Reuters : ALCPB.PA
Bloomberg : ALCPB.FP

Contact :

communication@theblockchain-group.com

Contacts - Actus Finance & Communication

Relations Investisseurs

Mathieu Calleux

tbg@actus.fr

Relations presse

Anne-Charlotte Dudicourt

acdudicourt@actus.fr - 06 24 03 26 52

Céline Bruggeman

cbruggeman@actus.fr - 06 87 52 71 99

Tous les communiqués de presse Capital B sont disponibles sur

[Financial information – Capital B](#)

Pour recevoir gratuitement tous les communiqués de presse, inscrivez-vous sur [Actusnews](#)

Avvertissement important

Le présent communiqué ne constitue pas une publicité ni un prospectus au sens du Règlement Prospectus.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient sont soumis à des restrictions et ne peuvent être publiés, diffusés ou distribués, en tout ou partie, directement ou indirectement, aux États-Unis ou dans toute autre juridiction (y compris l'Australie, le Canada, le Japon ou l'Afrique du Sud) où une telle diffusion serait illégale. La diffusion du présent communiqué peut être soumise à des restrictions légales dans certaines juridictions et les personnes en possession du présent document ou des informations qu'il contient doivent s'informer de l'existence de telles restrictions et s'y conformer. Le non-respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières applicables dans toute juridiction concernée. Aucune démarche n'a été entreprise ni aucune mesure prise en vue de permettre une offre des Actions Nouvelles ou la possession ou la diffusion du présent communiqué dans une quelconque juridiction où une telle démarche ou mesure serait requise.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient sont diffusés à titre exclusivement informatif et ne constituent pas, ni ne font partie, d'une offre de vente ni d'une sollicitation d'une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans toute autre juridiction. Les Actions Nouvelles mentionnées aux présentes n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ni au titre des lois applicables en matière de valeurs mobilières d'un État ou de toute autre juridiction des États-Unis, et ne peuvent être offertes ni vendues, directement ou indirectement, aux États-Unis, sauf en cas d'enregistrement ou dans le cadre d'une exemption, ou dans une transaction non soumise aux obligations d'enregistrement prévues par le Securities Act et les lois applicables en matière de valeurs mobilières de tout État ou autre juridiction des États-Unis. Aucune offre au public de valeurs mobilières n'est réalisée aux États-Unis ni dans aucune autre juridiction. Les Actions Nouvelles sont offertes et placées : (i) aux États-Unis uniquement auprès d'un nombre limité d'investisseurs que la Société estime raisonnablement être des « Qualified Institutional Buyers » (« QIBs »), tels que définis par la Rule 144A du Securities Act, sur le fondement de l'exemption aux obligations d'enregistrement prévue par le Securities Act, et/ou auprès d'investisseurs institutionnels « accrédités » au sens de la Rule 501(a)(1), (2), (3), (7), (8), (9), (12) ou (13) du Regulation D du Securities Act, conformément à l'exemption prévue par la Section 4(a)(2) du Securities Act ; et (ii) en dehors des États-Unis, conformément à et sur le fondement de la Regulation S du Securities Act.

Le présent communiqué est uniquement distribué et s'adresse uniquement aux personnes au Royaume-Uni qui : (i) sont des « professionnels de l'investissement » relevant de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Ordonnance »), (ii) sont des personnes relevant de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (« sociétés à valeur nette élevée, associations non constituées en société, etc. »), ou (iii) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à exercer une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) en lien avec l'émission ou la vente de valeurs mobilières peut légalement être communiquée ou causée à être communiquée (ensemble, les « Personnes Concernées »). Le présent communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Concernées et ne doit pas être utilisé ni invoqué par des personnes autres que des Personnes Concernées. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué se rapporte est exclusivement réservé aux Personnes Concernées et ne sera entrepris qu'avec des Personnes Concernées.